

SEANCE DU 22 avril 2010

PRESENTS : Mme Carmen RAMLOT, Bourgmestre-Présidente ;
~~Mme Christine BERGMANN,~~
MM. André BRACKMAN, Christian FERIR, Echevins ;
MM. Francis SCHMITZ, Josy LEPERE, ~~Stéphane HERBEUVAL,~~
~~Mme Cécile DUCARME-GILLET,~~
M. Patrick SAUSSUS, Conseillers ;
M. Yvan LECERF, Président du C.P.A.S. ;
M. Miguel RICHARD, Secrétaire communal f.f.

SEANCE PUBLIQUE :

1. Personnel communal – Recrutement contractuel de personnel administratif – Gradué spécifique B1 – Principe et conditions.
2. Rénovation de l'Ecole de Dampicourt (art. 722/723-60 20100013 ➔ crédit complémentaire nécessaire ➔ MB) – PPT 2010 :
Lot 1 : Travaux de renouvellement de l'enveloppe extérieure ;
Lot 2 : Travaux intérieurs ;
a) approbation du cahier spécial des charges pour un projet estimé à 297.168,87 euros T.V.A.C. (lot 1) et à 106.177,62 euros T.V.A.C. (lot 2), choix du mode de passation du marché de travaux, sollicitation des subsides ;
b) avis d'adjudication ;
c) approbation du plan général de sécurité/santé phase projet.
3. Compte 2009 Fabrique d'Eglise Torgny :
R. : 6.710,11 euros ; D. : 6.268,10 euros ; Boni : 442,01 euros ; I.C. : 5.435,54 euros.
4. Compte 2009 Fabrique d'Eglise Dampicourt :
R. : 16.162,38 euros ; D. : 7.109,80 euros ; Boni : 9.052,58 euros ; I.C. : 9.513,53 euros.

HUIS CLOS.

1. Prolongation de la désignation d'un employé administratif D6 définitif, en qualité de Secrétaire Communal faisant fonction, avec effet rétroactif au 01 avril 2010 et jusqu'au 30 avril 2010, en remplacement de la Secrétaire Communale, en maladie du 01 au 30 avril 2010 : ratification.
2. Désignation de deux ouvrier(e)s d'entretien contractuel(le)s pour le nettoyage du complexe scolaire de Dampicourt, à raison de 11/38 heures/semaine chacun(e), à dater du 01 mai 2010.
3. Ecole communale de ROUVROY, implantation d'Harnoncourt, année scolaire 2009-2010 : ratification de la prolongation de désignation de la responsable de la tenue des garderies matin et après 16 h 00 et de la surveillance des repas de midi, jusqu'au 30 avril 2010, en remplacement de la responsable titulaire, en congé de maladie du 01 au 30 avril 2010.

Madame la Présidente constate, à 20 h 04, que le quorum requis de présences des membres du Conseil Communal pour pouvoir délibérer valablement n'est pas atteint.

La séance est reportée.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal f.f.,
(s) M. RICHARD

La Présidente,
(s) C. RAMLOT